



Epidémiologie
Santé Animale

Thématique Tuberculose	
Note d'information	02/04/2019

CARTE DES RYTHMES DEPARTEMENTAUX ET DES ZONES DE PROPHYLAXIE RENFORCEE POUR LA CAMPAGNE DE DEPISTAGE 2018/2019 POUR LA SURVEILLANCE PROGRAMMEE DE LA TUBERCULOSE BOVINE

Pour la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) : Didier Calavas (Anses), Fabrice Chevalier (Draaf Bourgogne-Franche-Comté/Sral), Camille Delavenne (Inra)

Auteur correspondant : camille.delavenne@inra.fr

Mots clés : Tuberculose bovine, Surveillance programmée, Prophylaxie

Keywords: Bovine tuberculosis, Programmed surveillance, Prophylaxis

Le système de surveillance de la tuberculose bovine repose en France sur plusieurs dispositifs dont la surveillance programmée en élevage par un dépistage prophylactique des troupeaux bovins officiellement qualifiés indemnes. Le rythme de dépistage varie en fréquence (annuel à quinquennal), en fonction du risque (mise en place d'une surveillance renforcée dans les communes à risque dénommée « zonage »). Indépendamment du rythme départemental, le dépistage prophylactique peut être mis en place annuellement pendant une période de trois à cinq ans dans les zones classées à risque créant ainsi des zones de prophylaxie renforcée (ZPR).

Ces rythmes départementaux et ZPR sont redéfinis avant chaque campagne de dépistage organisée lors de la saison d'hivernage des animaux. Voici la carte localisant l'ensemble des zones sous prophylaxie lors de la campagne de dépistage de 2018/2019. Les ZPR mises en place pour cette campagne appelées « ZPR de prospection » sont à différencier des ZPR de la campagne précédente appelées « ZPR historique » sur la carte.



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Tuberculose bovine : rythme de prophylaxie et communes en zone à prophylaxie renforcée (ZPR) pour la campagne de dépistage 2018/19

